

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 24/02/2021

Prévision de dépassement du seuil d'information et de recommandations pour les PM10

Un dépassement du seuil d'information et de recommandations pour les particules en suspension PM10 est prévu pour les journées des 24 et 25 février 2021 dans le département de l'Indre.

Depuis la fin de semaine dernière, la France métropolitaine est soumise à un flux de sud. Dans ce contexte, des masses d'air chargées en particules minérales venant des zones désertiques d'Afrique affectent notre région. La partie ouest a été touchée en premier. Dans l'atmosphère, ce phénomène d'import de particules désertiques se traduit par une élévation marquée des taux de particules PM10.

Compte tenu de la brièveté de cet épisode de pollution naturelle, il est recommandé de suivre quelques bons gestes permettant de se protéger et d'éviter que la qualité de l'air ne se dégrade davantage.

Recommandations générales

- Suspendre l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes, en particulier évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens.
- Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage effectués par la population ou les collectivités territoriales avec des outils non électriques (tondeuses, taille-haie...).
- Modérez la température de votre logement ou de votre lieu de travail.
- Pour mémoire, le brûlage à l'air libre de déchet est interdit toute l'année. Cette pratique est sanctionnable. Apportez vos déchets verts en déchetterie où ils pourront être recyclés ou valorisés.

Conseils de comportement

Personnes vulnérables ou sensibles :

- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- privilégiez les activités modérées ;
- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Population générale :

- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche), dont les compétitions ;
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

**Direction
des services du cabinet**

Tél. : 02 54 29 50 54 / 50 06
Port. : 06 32 89 73 82 / 06 07 08 31 19
Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliées - CS 80583
36019 CHATEAUROUX Cedex